



35250

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville
Séance du Lundi 04 Avril 2022

Présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Mathias Canto, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Pierre Lehérisse, Cécile Perrot, Irène Cloteau, Frédéric Menant, Mathieu Vergnaux.

Absents Excusés : Denis Tunier donne pouvoir à Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Christophe Juin,

Absents : Emmanuel Eloré

Secrétaire de Séance : Aurore Gely-Pernot

1) Réhabilitation Clocher Eglise : Attribution du Marché - Demande subvention FST

Considérant l'urgence, pour des raisons de sécurité, de réhabiliter le clocher de l'Eglise, le conseil municipal a décidé de lancer un appel d'offres dont la clôture était le 18 Mars 2022, 12 offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une analyse des offres par Mr François POUGHEOL, Architecte du Patrimoine, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

Au regard de cette analyse, Madame le Maire propose de retenir les Entreprises suivantes, pour un montant de **255 345.48 E HT** Tranche ferme :

	Tranche Ferme 255 345.48 E HT	<i>Tranche</i> <i>Optionnelle</i>
Lot 1 Maçonnerie Pierre de Taille Entreprise JOUBREL	52 300.80 E HT 9 096.50 E HT + Variante n°1 partagée 43 204.30 E HT	<i>54 680.00 E HT</i>
Lot 2 Charpente Bois Entreprise SCBM	80 503.73 E HT 75 533.73 E HT + Variante n°2 partagée 4 970.00 E HT	<i>18 446.00 E HT</i>
Lot 3 Couverture Ardoise Entreprise LIMEUL	88 201.95 E HT 81 000.00 E HT + Variante n°3 partagée 7 201.95 E HT	-----
Lot 4 Beffroi Cloches Abat Sons Entreprise BIARD-ROY	34 339.00 E HT 34 339.00 E HT / pas de Variante	<i>61 866.11 E HT</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- * de valider la proposition de Mme le Maire,
- * d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés à intervenir entre la Commune et les entreprises retenues ainsi que tout document relatif à cette opération,
- * d'arrêter les modalités de financement comme suit :

Dépenses HT	292 912.08 E (Travaux + Maîtrise d'œuvre)
Recettes	292 912.08 E
- DETR	81 857.79 E
- FST	100 000.00 E
- Fonds de Concours	22 500.00 E
- Autofinancement	88 554.29 E HT
- * de solliciter l'aide Du Département au titre du FST 2022 pour la tranche ferme.